

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 1^{er} avril 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 1^{er} avril 2014 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Est absent :

Monsieur le conseiller : Serge Plante

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Harold Gagnon.

Sont également présents :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA;
Le directeur général adjoint et directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, Richard Tremblay, B.Sc. T.P.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014.
- 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Présentation, dépôt et adoption des états financiers consolidés de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.
 - 4.2 Autorisation d'approprier à même l'excédent non affecté de la municipalité une somme de 10 000 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté "Fête du 150^e anniversaire de la municipalité".
 - 4.3 Proclamation de la "*Semaine de la sécurité civile*" du 4 au 10 mai 2014.
 - 4.4 Autorisation de signataire - Entente avec le regroupement de l'UMQ - Assurance pistes de rouli-roulant et parcs de BMX.
 - 4.5 Adhésion à la corporation sans but lucratif Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc.
 - 4.6 Participation au souper de l'assemblée générale annuelle (AGA) du Centre local de développement des Etchemins (CLDE).
- 5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2013 de la municipalité, une somme de 47 277 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté "matières résiduelles".

- 5.2 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2013, une somme de 7 645 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté "Intérêts de la subvention de la TECQ 2010-2013".
- 5.3 Autorisation de reconduction du permis de voirie du ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant les lumières clignotantes localisées sur la route 277 près de l'école Notre-Dame.
- 5.4 Octroi du contrat pour la fourniture, la livraison et le transport de conteneurs - Année 2014.
- 5.5 Adjudication du contrat d'achat d'un véhicule neuf 2014 (camion 4 X 4) et détermination du mode de financement.
- 5.6 Adjudication du contrat pour le lignage de rues - Année 2014.
- 5.7 Octroi du contrat pour la fourniture seulement de granulats MG-20 (Classe B) pour la réfection des rangs à Lac-Etchemin - Année 2014.
- 5.8 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et de certains rangs - Année 2014.

6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Dépôt au conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi d'un avis d'infraction à MM. Julien et Simon Tremblay concernant une infraction à l'article 3.3 du règlement de construction numéro 64-2006.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Confirmation de mandats et nominations - Membres de la Commission des loisirs.
- 7.2 Nomination de Mme France Tanguay comme membre du comité de suivi de la Politique culturelle.
- 7.3 Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2014 du 6 au 12 avril sous le thème « Bénévole de la tête aux pieds ».

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et déboursés directs.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Commandite dans le cadre du « Tournoi des Maîtres des Etchemins » de l'Association des golfeurs professionnels du Québec inc. (AGP).
- b) Participation au 22^e tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium Bégin le 6 juin 2014 au Club de golf de Lac-Etchemin.
- c) Contribution financière auprès de la Société Mer et Monde - Projet de coopération au Sénégal pour l'été 2014.
- d) Commandite pour les Olympiades régionales des élèves du primaire du secteur Appalaches.

12. Période d'intervention des membres du Conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

059-04-2014

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

060-04-2014

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2014

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

061-04-2014

4.1

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

Monsieur le maire invite M. Éric Lachance, CA de la firme Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L., à présenter le sommaire des états financiers consolidés de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier, des états financiers consolidés au 31 décembre 2013 de la Municipalité de Lac-Etchemin et adopte, par la présente, lesdits états financiers.

Adoptée à l'unanimité.

062-04-2014
4.2

AUTORISATION D'APPROPRIER À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE LA MUNICIPALITÉ UNE SOMME DE 10 000 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "FÊTE DU 150^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ"

Considérant que le Conseil municipal désire s'assurer d'une disponibilité monétaire afin d'aider financièrement le comité organisateur de la Fête du 150^e anniversaire de la municipalité en 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 10 000 \$ devant être versée à l'excédent accumulé affecté "Fête du 150^e anniversaire de la municipalité".

Adoptée à l'unanimité.

063-04-2014
4.3

PROCLAMATION DE LA "SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE " DU 4 AU 10 MAI 2014

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2014, semaine de la sécurité civile, sous le thème "*La nature ne pardonne pas! Ne soyez pas à sa merci!*".

Adoptée à l'unanimité.

064-04-2014
4.4

AUTORISATION DE SIGNATAIRE - ENTENTE AVEC LE REGROUPEMENT DE L'UMQ CONCERNANT L'ASSURANCE POUR LES PISTES DE ROULI-ROULANT ET LES PARCS DE BMX

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité l'entente aux fins de permettre à la Municipalité de Lac-Etchemin de faire partie du regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX et du contrat octroyé par l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité.

065-04-2014
4.5

ADHÉSION À LA CORPORATION SANS BUT LUCRATIF TÉLÉ-SURVEILLANCE SANTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES INC.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin adhère à la corporation sans but lucratif Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc. et que M. le conseiller Paul Poulin soit, jusqu'à nouvel avis, la personne déléguée pour représenter la municipalité lors de l'assemblée générale annuelle ou de toute assemblée générale spéciale convoquée par ladite corporation.

Adoptée à l'unanimité.

066-04-2014
4.6

PARTICIPATION AU SOUPER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DES ETCHEMINS (CLDE)

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de deux (2) billets au coût de 25 \$ l'unité à titre de contribution financière pour le souper de l'assemblée générale annuelle (AGA) du Centre local de développement des Etchemins (CLDE).

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

067-04-2014
5.1

AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE L'ANNÉE 2013 DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 47 277 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "MATIÈRES RÉSIDUELLES"

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 47 277 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté "matières résiduelles" et représentant l'excédent des redevances en élimination de matières résiduelles et de la compensation des matières recyclables reçues durant l'année 2013 et déposées au fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

068-04-2014
5.2

AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE L'ANNÉE 2013, UNE SOMME DE 7 645 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "INTÉRÊTS DE LA SUBVENTION DE LA TECQ 2010-2013"

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 7 645 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté "Intérêts de la TECQ 2010-2013" et représentant les intérêts perçus durant l'année 2013 du programme de la taxe fédérale sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

Adoptée à l'unanimité.

069-04-2014
5.3

AUTORISATION DE RECONDUCTION DU PERMIS DE VOIRIE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) CONCERNANT LES LUMIÈRES CLIGNOTANTES LOCALISÉES SUR LA ROUTE 277 PRÈS DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin en collaboration avec la Commission scolaire Beauce-Etchemin ont collaboré ensemble en 2012, sur le projet d'installation de lumières clignotantes sur l'emprise de la route 277 près de l'école Notre-Dame;

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) demande à la municipalité de signer un nouveau permis de voirie afin de maintenir en place ces équipements;

Considérant que cette permission de voirie remplace le permis d'intervention numéro 6611-80-12-002 émis à la Commission scolaire Beauce-Etchemin;

Considérant que cette permission de voirie sera valide pour une durée de trois (3) ans et pourra être renouvelée sur demande;

Considérant que la municipalité s'engage avec cette permission à être responsable de l'installation et de l'entretien de ces équipements ainsi que des frais d'électricité dans le cadre de la présente permission et de rendre conforme, à ses frais, toute la signalisation relative à ces lumières clignotantes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise par la présente résolution le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement à signer tout document pour la reconduction du permis de voirie à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

070-04-2014
5.4

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LE TRANSPORT DE CONTENEURS - ANNÉE 2014

Considérant que le contrat de fourniture, la livraison et le transport de conteneurs pour l'année 2013 a représenté un montant total inférieur à 25 000 \$;

Considérant qu'un appel d'offres de gré à gré pour la fourniture, la livraison et le transport de conteneurs a été préparé puis soumis avec devis à ce même entrepreneur;

Considérant que la proposition de prix reçu pour 2014 est la même que pour 2013;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue de "Services sanitaires D.F. de Beauce inc." à savoir :

(Note : Les prix ci-dessous n'incluent pas les taxes)

Location d'un conteneur 40 verges :	135 \$/mois
Location de conteneur en extra :	5 \$/jour
Transport :	325 \$/levée
Surcharge de carburant sur le transport :	7%
Location d'un conteneur pour métaux :	Sans frais

Une redevance de 25% sur les métaux récupérés remis à la municipalité pour 2014.

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication de ce contrat selon les taux soumis par le soumissionnaire "Services sanitaires D.F. de Beauce inc." pour l'année 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à l'entreprise "Services sanitaires D.F. de Beauce inc." le contrat pour la fourniture, la livraison et le transport de conteneurs pour l'année 2014 conformément aux spécifications décrites au devis.

Adoptée à l'unanimité.

071-04-2014
5.5

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UN VÉHICULE NEUF 2014
(CAMION 4 X 4) ET DÉTERMINATION DU MODE DE FINANCEMENT**

Considérant que la municipalité doit faire l'acquisition d'un véhicule neuf 2014 (camion 4 X 4);

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de deux (2) fournisseurs pour la fourniture d'un tel équipement;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture de ladite soumission le 27 mars 2014;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme, soit :

Garage B. Dupont Auto inc. 33 474,97 \$ taxes incluses
(sans l'option de l'échange du camion 2002)

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, après étude de la soumission conforme, recommande l'adjudication du contrat à Garage B. Dupont Auto inc.;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accorde au soumissionnaire conforme soit "Garage B. Dupont Auto inc.", le contrat pour la fourniture d'un véhicule neuf 2014 (camion 4 X 4) conformément aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission soit sans l'option de l'échange du camion 2002;

QUE la municipalité emprunte le montant net de 30 195,37 \$ à son fonds de roulement pour le financement du véhicule neuf 2014 (camion 4 X 4) sur une période de cinq (5) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit remboursé de la façon suivante : 6 039,09 \$ en 2015 et 6 039,07 \$ en 2016, 2017, 2018 et 2019.

Adoptée à l'unanimité.

072-04-2014
5.6

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE LIGNAGE DE RUES - ANNÉE
2014**

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de deux (2) firmes spécialisées pour la réalisation du lignage de rues à Lac-Etchemin;

Considérant qu'une seule firme a déposé une offre conforme au devis et selon les quantités unitaires estimées soit "Dura-Lignes" :

<u>Lignes blanches :</u>	<u>Prix/km linéaire</u>		<u>Lignage :</u>	<u>Prix à l'unité</u>	
+/- 8 020 m blanches continues :	196	\$	<u>16</u> lignes d'arrêts :	22,66	\$
<u>Lignes jaunes :</u>			<u>6</u> traverses piétonnières :	91,67	\$
+/- 3 000 m continues doubles :	392	\$	<u>3</u> logos bicyclettes :	22,66	\$
+/- 2 200 m continues simples :	196	\$	<u>3</u> logos de macles :	22,66	\$

<u>3</u>	logos de piétons :	22,66	\$
<u>4</u>	flèches simples :	29,87	\$
<u>9</u>	blocs pour traverses :	13,39	\$
<u>2</u>	logos défense de stationner :	22,66	\$
<u>35 m</u>	hachures :	1,30	\$

(Les taxes ne sont pas comprises dans ces prix.)

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat de lignage des rues à la firme "Dura-Lignes";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie à la firme "Dura-Lignes" le contrat pour la réalisation du lignage de rues conformément au bordereau de soumission déposé.

Adoptée à l'unanimité.

073-04-2014
5.7

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE SEULEMENT DE GRANULATS MG-20 (CLASSE B) POUR LA RÉFECTION DES RANGS À LAC-ETCHEMIN - ANNÉE 2014

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de deux (2) firmes spécialisées pour la fourniture seulement pour des granulats MG-20 (Classe B) pour la réfection des rangs à Lac-Etchemin;

Considérant que les deux (2) firmes ont déposées une offre conforme au devis soit :

Prix granulat unitaire (tonne métrique)	
Prix sans les taxes et sans les redevances carrières et sablières	
Compagnie	MG-20 (CLASSE B)
Carrière Ste-Rose (9118-9167 Québec inc.)	Option A pour (+/- 2 500 t) = 6,67 \$/t
	Option B pour (+/- 5 000 t) = 6,55 \$/t
Claude Carrier inc.	Option A pour (+/- 2 500 t) = 6,90 \$/t
	Option B pour (+/- 5 000 t) = 6,90 \$/t

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat à "Carrière Ste-Rose" avec l'option B soit +/- 5 000 tonnes de MG-20 (Classe B) au prix de **6,55 \$** la tonne puisque celui-ci étant le prix le plus bas;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie le contrat pour la fourniture seulement des granulats MG-20 de classe B, pour la réfection des rangs à "Carrière Ste-Rose" selon les conditions présentées au devis de soumission et au prix de **6,55 \$** la tonne (option B) pour des quantités de +/- 5 000 tonnes. Celui-ci étant le plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX EC-10 POUR LE RAPIÉÇAGE MANUEL DE CERTAINES RUES ET DE CERTAINS RANGS - ANNÉE 2014

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de trois (3) firmes de la région pour la fourniture de +/- 90 tonnes de béton bitumineux pour le pavage et le rapiéçage manuel de certaines rues et de certains rangs de la municipalité;

Considérant que deux (2) firmes ont déposé des offres conformes soit Pavages Colgan et Frères inc. et Pavage Beauce-Amiante inc.;

Considérant que, suite aux offres déposées, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie		Prix (taxes incluses et redevances)
- Pavages Colgan et Frères inc.	EC-10 : avec bitume PG-58-28	262,14 \$/tonne
- Pavage Beauce-Amiante inc.	EC-10 : avec bitume PG-58-28	333,43 \$/tonne

Considérant que la firme "Pavages Colgan et Frères inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication pour la fourniture de +/- 90 tonnes de béton bitumineux ainsi que la réalisation des travaux par la firme " Pavages Colgan et Frères inc." ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à la firme "Pavages Colgan et Frères inc.", la fourniture, la livraison et l'installation de +/- 90 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG 58-28 pour le pavage et le rapiéçage manuel de certaines rues de la municipalité, conformément aux spécifications décrites au devis, au prix de 262,14 \$/ tonne incluant les redevances carrières et sablières et les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

6.1 **DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL À L'EFFET QU'IL A ÉTÉ INFORMÉ DE L'ENVOI D'UN AVIS D'INFRACTION À MM. JULIEN ET SIMON TREMBLAY CONCERNANT UNE INFRACTION À L'ARTICLE 3.3 DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 64-2006**

Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi par l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'un avis d'infraction à MM. Julien et Simon Tremblay concernant la fondation de l'ancien bâtiment qui est à ciel ouvert depuis le 17 octobre 2012 sur le lot 3 602 416, et ce, contrevenant ainsi à l'article 3.3 du règlement de construction numéro 64-2006.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

075-04-2014
7.1

CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DE LA COMMISSION DES LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein de la Commission des loisirs ainsi que la durée de leur mandat :

Membres d'office :

Mme Judith Leblond, conseillère municipale
(Agit comme présidente de la commission (article 12));

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire
(Agit comme personne-ressource et secrétaire (article 10 & 11));

M. José Poulin, gérant d'aréna/animation loisirs
(Agit comme personne-ressource (article 10));

Représentants de la population :

Siège no.1	Mme Geneviève Gariépy	(avril 2014 à mars 2016)
Siège no.2	Mme Nancy Auclair	(avril 2013 à mars 2015)
Siège no.3	M. Gaston Leclerc	(avril 2014 à mars 2016)
Siège no.4	Mme Marthe Bisson	(avril 2013 à mars 2015)
Siège no.5	M. Jean-Pierre Couture	(avril 2014 à mars 2016).

Adoptée à l'unanimité.

076-04-2014
7.2

NOMINATION DE MME FRANCE TANGUAY COMME MEMBRE DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Considérant le départ de Mme Liliane Lafontaine à titre de membre au siège numéro 1 dudit comité;

Considérant que Mme France Tanguay est intéressée à rejoindre le groupe et compléter le mandat prévu au siège numéro 1 jusqu'en juin 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE Mme France Tanguay soit nommée comme membre du comité de suivi de la Politique culturelle de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

077-04-2014
7.3

PROCLAMATION DE LA "SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE" DU 6 AU 12 AVRIL 2014 SOUS LE THÈME "BÉNÉVOLE DE LA TÊTE AUX PIEDS"

Considérant l'importance de souligner l'engagement bénévole pour le développement de la collectivité;

Considérant que nous reconnaissons le rayonnement des gens engagés dans notre communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la "*Semaine de l'action bénévole*" du 6 au 12 avril 2014. Une activité de reconnaissance sera organisée par la Commission des loisirs et se traduira par un brunch-conférence au Mont-Orignal le 13 avril 2014. Les organismes reconnus par la municipalité seront tous invités.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

078-04-2014

9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour mars 2014 pour la somme de 461 199,48 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 306 587,25 \$ et déboursés directs : 154 612,23 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

10 mars 2014

Lettre de la Fondation du cœur Beauce-Etchemin remerciant sincèrement la municipalité pour le soutien à la Fondation et le quatrième versement reçu sur l'engagement de 3 950 \$ réparti sur cinq (5) ans finissant en 2015.

24 mars 2014

Remerciements de la part du Conseil d'administration du Village des Défricheurs de Saint-Prosper pour la participation financière de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2014. Par ce geste la municipalité démontre son appui au travail des bâtisseurs du village qui s'investissent pour développer le tourisme et la culture dans notre milieu.

26 mars 2014

Lettre du conseil d'administration de la Fondation Sac-O-Dos de l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin remerciant sincèrement la municipalité pour le don

consenti. Cette aide permettra à la Fondation de poursuivre ses objectifs afin de venir en aide aux élèves de l'école.

30 mars 2014

En son nom personnel et au nom des Chevaliers de Colomb du Conseil 2988 de Lac-Etchemin, M. Réjean Maheux, secrétaire-trésorier, a acheminé une lettre de remerciements pour la participation financière de 300 \$ de la Municipalité de Lac-Etchemin pour leur brunch-bénéfice qui a eu lieu le 9 mars dernier et qui fut une belle réussite. Ce geste a été très apprécié et cet argent sera d'une très grande utilité.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

079-04-2014
11.1-a) **COMMANDITE DANS LE CADRE DU « TOURNOI DES MAÎTRES DES ETCHEMINS » DE L'ASSOCIATION DES GOLFEURS PROFESSIONNELS DU QUÉBEC INC. (AGP)**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 5 000 \$ à titre de contribution financière pour une visibilité promotionnelle selon le plan de commandite offert dans le cadre du « Tournoi des Maîtres des Etchemins » de l'Association des golfeurs professionnels du Québec inc. (AGP).

Adoptée à l'unanimité.

080-04-2014
11.1-b) **PARTICIPATION AU 22^E TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION DU SANATORIUM BÉGIN LE 6 JUIN 2014**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de quatre (4) billets pour une participation au golf/souper à titre de contribution financière pour le 22^e tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium Bégin le 6 juin 2014 au Club de golf de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

081-04-2014
11.1-c) **CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUPRÈS DE SOCIÉTÉ MER ET MONDE - PROJET DE COOPÉRATION AU SÉNÉGAL POUR L'ÉTÉ 2014**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une aide financière de 100 \$ à la Société Mer et Monde à titre de contribution financière pour le projet de coopération de stage au Sénégal auquel cinq (5) étudiantes en psychoéducation de l'UQTR y participent (dont 2 étudiantes de Lac-Etchemin).

Adoptée à l'unanimité.

082-04-2014
11.1-d)

**COMMANDITE POUR LES OLYMPIADES RÉGIONALES DES ÉLÈVES DU
PRIMAIRE DU SECTEUR APPALACHES**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une aide financière de 300 \$ à l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin à titre de commandite pour les Olympiades régionales des élèves du primaire du secteur Appalaches.

Adoptée à l'unanimité.

12.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. le maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Sylvain Drouin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER